

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 16 AVRIL 2014

14.04.047 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le seize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				No uredine BOUACHERA		X	Philippe BUISSON
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE		X	Françoise DEMARE	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Richard CROS
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Hélène ESTRADE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	61	6	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Fabienne KRIER a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
CREATION DES COMMISSIONS

Sur proposition de Monsieur le président,

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT, elles sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit.

Lors de cette première réunion, les commissions désignent un Président qui peut les convoquer et les présider si le Président de La Cali est absent ou empêché.

La composition des commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire.

Considérant que les commissions de travail sont nécessaires :

- pour préparer les dossiers relatifs au fonctionnement administratif et aux compétences de La Cali,
- proposer les axes de travail,
- et examiner la mise en œuvre des politiques communautaires.

Il est proposé au Conseil communautaire de créer les commissions de travail suivantes :

En ce qui concerne les compétences opérationnelles :

- Développement économique et équilibre commercial
- Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles
- Transports
- Habitat et Logement
- Politique de la ville, insertion et CISPD
- Environnement, développement durable et PCET
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Petite Enfance et Enfance
- Jeunesse

En ce qui concerne les compétences de moyens :

- Ressources Humaines et mutualisation
- Monde rural, Patrimoine et Moyens techniques
- Finances et fiscalité
- Marchés publics et affaires juridiques

Il sera également proposé au Conseil communautaire d'arrêter les modalités d'organisation de ces commissions :

- Les commissions se réunissent pour préparer les dossiers et les décisions prises en Conseil communautaire. Chaque commission pourra, à la demande du Président, du Conseil communautaire, ou de sa propre initiative, se saisir d'une question particulière correspondant à sa compétence.
- Les règles de fonctionnement des commissions seront précisées dans le règlement intérieur de La Cali, qui devra faire l'objet d'une adoption dans les six mois suivants l'installation du conseil.
- Les avis émis en commission sont transmis au Bureau et au Conseil communautaire.
- Les commissions peuvent se réunir dans le lieu de leur choix, sur convocation de leur président, dans l'une des communes membres de La Cali, ou dans les locaux communautaires.
- Le nombre de membres est compris entre 10 et 15 élus, choisis parmi les conseillers communautaires et les conseillers municipaux.
- Une commission ne peut pas être composée de plus d'un tiers de conseillers municipaux non élus communautaires.
- Le Président est membre de droit de chaque commission.

Les membres de chaque Commission seront désignés lors du prochain Conseil communautaire.

Il est demandé aux conseillers communautaires de transmettre leurs candidatures au sein des commissions au secrétariat général de La Cali avant le 28 avril prochain au plus tard.

Pour les conseillers municipaux non élus communautaires, il est demandé aux maires des communes membres de transmettre les candidatures au sein des commissions au secrétariat général de La Cali avant le 28 avril prochain au plus tard.

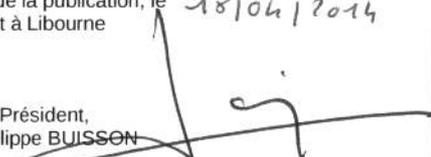
Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

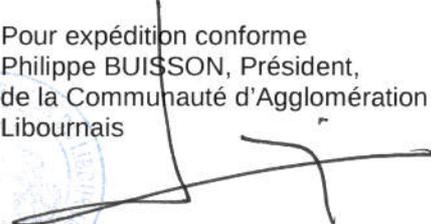
Le Conseil communautaire adopte la création de ces commissions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2014 et de la publication, le 18/04/2014
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SEANCE DU 16 AVRIL 2014

14.04.046 – 1/7

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le seize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Philippe BUISSON
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE		X	Françoise DEMARE	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAUAN
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Richard CROS
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Hélène ESTRADE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOMME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	61	6	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Fabienne KRIER a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
 COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

Bureau du 4 mars 2013

En application de la délibération n°11.09.128 du 27 septembre 2011 relative à la délégation au bureau pour autoriser la vente des lots sur le Parc d'Activités Economiques d'EYGRETEAU, le bureau a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, à prendre la décision suivante, dont le Président informe le Conseil communautaire :

N° de délibération B-2014 -001 – Développement économique - ZAE d'Eygreteau – vente des lots n° 23 et 24 :

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- autorise la société Euralis à déposer un dossier de permis de construire sur les lots 23 et 24 en partie,
- autorise la vente des lots 23 et 24 en partie à la SCI des Pommiers représentée par Monsieur Philippe Ferrier ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- précise que cette délibération annule et remplace la délibération du bureau communautaire du 08 octobre 2013,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

En application des délibérations n°10.12.010 du 29 décembre 2010, n°10.07.112 du 03 juillet 2012, n°13.05.068 du 16 mai 2013 et n°13.10.136 du 11 octobre 2013, n°13.12.202 du 18 décembre 2013 lui donnant délégation de certaines attributions du conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

Administration générale

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°018	Marché public n° 2013-28 Groupement de commandes	Achat et livraison de papier reprographie	BURO PARTNER	Coût unitaire variant de 2,79 € à 6,77 € TTC selon le type, le format, la couleur et le grammage	1 an à compter du 01/01/2014 Reconductible 3 fois pour une période d'un an

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le



2014-AJ-n°020	Avenant n° 1 au marché public n° 2013-28 Groupement de commandes	Achat et livraison de papier reprographie -Modification du taux de TVA de 19,6 à 20 %	BURO PARTNER	Coût unitaire variant de 2,80 € à 6,79 € TTC selon le type, le format, la couleur et le grammage	14.04.046 – 3/7 1 an à compter du 01/01/2014 Reconductible 3 fois pour une période d'un an
-------------------------------	--	---	--------------	--	---

Economie, artisanat et équilibre commercial :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°034	Décision de résiliation du marché public n° 2011-03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ZAE ¹ Eygreteau	ATIS CONSEIL	Sans objet	A compter du 25/02/2014

Transport

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°026	Marché public n° 2013-22	Réseau Calibus: transport à la demande à destination des personnes à mobilité réduite - création d'une sous-régie pour la vente des tickets et modification du taux de TVA de 7 à 10 %	TRANSADAPT	Coût de la course : 14,95 € HT, soit 16,45 € TTC. L'estimation des courses pour l'année est de 11 500 courses, soit un total de 171 925 € HT, soit 189 117,50 € TTC Prestation supplémentaire : Coût de la course les dimanches et jours fériés : 22,41 € HT, soit 24,65 € TTC	1 an à compter du 01/01/2014 reconductible une fois pour une période d'un an

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLO

¹ Zone d'activités économiques

Développement touristique :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°024	Bail de location	Moulin de Porchères situé lieu-dit le Barrage à Porchères	SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE DU SUD OUEST	<u>Coût annuel</u> : 30 000 €	1 an à compter du 01/01/2014

Politique de la ville :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°035	Contrat de prestations de services	Travaux de PAO « Guide d'accès aux droits en Libournaise »	SAMUEL TORCHY	250 € exonéré de TVA	1 mois à compter du 01/02/2014

Action sociale communautaire :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°022	Contrat de location	Logement du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Libourne situé 12, rue Firmin Bloy à Libourne	NEXITY	<u>Coût annuel</u> : 9 024 €	3 ans à compter du 02/01/2014
2014-AJ-n°033	Ordre de service n°1 du marché public n° 2013-33	Travaux d'aménagement - Report des travaux	COLAS SUD OUEST	Sans objet	17/02/2014

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLO

Petite enfance, enfance, et jeunesse :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°021	Convention de mise à disposition de locaux	Prêt d'un bureau dans les locaux du BIJ ² situés à Libourne le 3 ^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h30	CENTRE D'INFORMATIONS ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMEES	A titre gracieux	3 ans à compter du 18/12/2013
2014-AJ-n°025	Marché public n° 2013-32	Prestation géotechnique dans le cadre de la construction / rénovation d'un équipement à vocation municipale et communautaire sur la commune d'Abzac	AIS GRAND SUD	Coût : 920 € HT, soit 1 104 € TTC	4 semaines à compter de la date notification du marché
2014-AJ-n°032	Convention d'utilisation de locaux	Prêt de la patinoire Milou Ducourtioux en vue d'une initiation au roller / PRIJ ³ de Guîtres	COMMUNE DE COUTRAS	A titre gracieux	Le 27/02/2014
2014-AJ-n°036	Avenant n°1 à la convention de bail	Révision des loyers de la crèche multi accueil située à Camps	ASSOCIATION MINI POUSS	Coût annuel: 17 268,05 € soit une augmentation annuelle de 118,92 €	Un an à compter du 01/01/2014

Finances

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°019	Contrat de prestations de services	Assistance fonctionnelle et technique – logiciel finances	BERGER LEVRAULT	Coût pour 10 journées : 9 850 € HT, soit 10 182 € TTC	A compter du 30/01/2014

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLO

² Bureau information Jeunesse³ Point rencontre information jeunesse

Resources humaines et mutualisation

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°027	Avenant n°1 au marché public n° 2013-20 Groupement de commandes	Lot 2 : Achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et la sécurité - risques électriques - Modification du taux TVA de 19,6 à 20%	S.A.S C.E.P.M.G	Coût unitaire variant de 65 € HT, soit € 78 TTC à 210 € HT, soit 252 € TTC selon la formation (H0H0, B1, B2, BC, BR, H1 ...) et le caractère inter-entreprises et intra-entreprises de la formation	3 ans à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°028	Avenant n°1 au marché public n°2013-20 Groupement de commandes	Lot 4 : Achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et la sécurité - risques spécifiques -Modification du taux de TVA de 19,6 à 20%	S.A.S C.E.P.M.G	Coût unitaire variant de 55 € HT, soit 66 € TTC à 250 € exonérés de TVA selon la formation (risques chimiques ; réception, montage et démontage d'échafaudage...) et le caractère inter-entreprises et intra-entreprises de la formation	3 ans à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°029	Avenant n°1 au marché public n°2013-20 Groupement de commandes	Lot 6 : Achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et la sécurité - risques alimentaires -Modification du taux de TVA de 19,6 à 20%	SARL HYSEQUA	Coût unitaire variant de 160 € HT, soit 192 € TTC à 190 € HT, soit 228 € TTC selon la formation (les bonnes pratiques de l'hygiène en restauration, évaluer son dispositif de maîtrise de l'hygiène HACCP ...) et le caractère inter-entreprises et intra-entreprises de la formation	3 ans à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°030	Avenant n°1 au marché public n°2013-20 Groupement de commandes	Lot 8 : Achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et la sécurité - Référent hygiène et sécurité - Modification du taux de TVA de 19,6 à 20%	NIVARD BRUNO CONSEIL	Coût unitaire variant de 120 € HT, soit 144 € TTC à 150 € HT, soit 180 € TTC selon la formation (membre du président du CHSCT, formation initiale des conseillers et assistants en prévention...) et le caractère inter-entreprises et intra-entreprise de la formation	3 ans à compter du 01/01/2014

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLO

Bâtiments et patrimoine :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°023	Avenant n°1 au bail de location de l'immeuble 13 rue Waldeck Rousseau à Libourne	Occupation par les services administratifs de La Call de l'intégralité de l'immeuble	COMMUNE DE LIBOURNE	Coût annuel : 32 679 €	3 ans à compter du 01/03/2012

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2014 et de la publication, le 18/04/2014
 Fait à Libourne

Le Président
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président,
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

SEANCE DU 16 AVRIL 2014

14.04.045 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le seize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Philippe BUISSON
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE		X	Françoise DEMARE	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Richard CROS
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Hélène ESTRADE	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	61	6	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

 Madame Fabienne KRIER a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

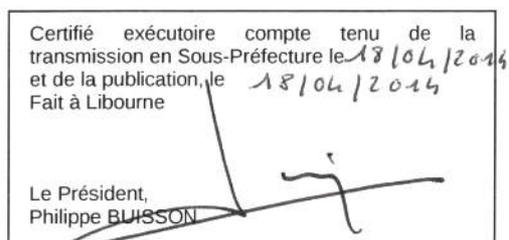
Sur proposition de Monsieur le président,

Vu les dispositions de l'article L 270 du code électoral et de l'article L 2121-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la démission de Monsieur Alain JAMBON, conseiller communautaire titulaire de la commune de Coutras, en date du 11 avril 2014 et réceptionnée le 16 avril 2014,

Considérant la désignation afférente par le conseil municipal de Coutras en conséquence de cette démission,

Le Conseil communautaire procède à l'installation du nouveau conseiller communautaire titulaire : Monsieur Philippe HEFTRE



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

